

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID: 033-213303183-20241029-AR2024_0214-AR

Service Vie Citoyenne Secteur Etat Civil et Formalités

Affaire suivie par Antoinette SARTI

☎: 05.57.93.63.90 etatcivil@mairie-pessac.fr

Réf: SL/AS/2024/D423 AR 2024_ 0214

ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de PESSAC (Gironde),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Arrête:

Article Unique

Madame Véronique CARLOTTI, Conseillère Municipale de Pessac est déléguée pour procéder à l'audition de :

dans le cadre de son projet de mariage

organisée à PESSAC (Gironde), le 7 novembre 2024.

Fait à Pessac, le 29 octobre 2024







